



Angerville-la-Martel (Seine-Maritime). Porche de l'église Saint-Martin.

## ANGERVILLE-LA-MARTEL

(Seine-Maritime, canton de Valmont, arrond. du Havre, 589 hab.)

**D**ÉDIÉE à saint Martin, l'église de cette paroisse située non loin de Fécamp et de la mer, dont l'existence est attestée dès le XIII<sup>e</sup> s., ne remonte probablement pas avant le XVI<sup>e</sup> s. où des travaux sont signalés à plusieurs reprises (au début du siècle, en 1546-1551 et vers la fin du siècle). Ils donnèrent à l'édifice actuel le plan classique d'une nef de cinq travées encadrée de deux bas-côtés, débouchant sur un chœur de deux travées muni de chapelles latérales et se terminant par une abside à trois pans. Le beau clocher rompt un peu cette symétrie en s'appuyant sur la partie nord de la façade. Si le reste du bâtiment fut construit à moindre frais — en employant des matériaux peu luxueux, dont la diversité trahit l'étalement de la construction — le clocher fut élevé en pierres de taille. D'une allure élégante, avec sa tourelle d'escalier et son beau portail (une archivolte moulurée et encadrée de deux colonnettes enferme un tympan ajouré d'un trilobe), il s'achève par une flèche refaite en 1772. La nef, séparée des bas-côtés par de hautes colonnes et du chœur par un arc triomphal, est couverte d'une charpente en berceau, qu'équilibrent des charpentes en demi-berceaux au-dessus des collatéraux, les unes et les autres refaites vers 1913. Le chœur et les chapelles latérales sont couverts de charpentes plâtrées, datant de 1876, respectivement en arc brisé et en arc de cloître. L'ensemble des murs, au-dessus des lambris, et les colonnes sont couverts d'un décor de faux-joints. Les vitraux de la chapelle de la Vierge appartiennent à l'époque de la construction et sont classés, tout comme deux statues du même XVI<sup>e</sup> s. Mais l'édifice abrite encore un grand nombre d'autres objets mobiliers (statues, stalles, confessionnal, lutrin) du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> s., qui sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire ou à l'Inventaire départemental. Pour les travaux de réfection nécessaires à la charpente et à la couverture, la Sauvegarde de l'Art Français a versé une subvention de 10 000 F en 1987.

G. M. L.